Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_2704016-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX, Mme BRIFAUT, M TOUZARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Conseillers	19
Présents	18
Absents	1
Pouvoirs	1

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 16-2026

Constitution de la commission communale des impôts directs D 16-2026

Monsieur le Maire explique les faits :

VU les articles 1650 et 1650 A du CGI prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).
Cette commission comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué.
- et huit commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_2704016-DE

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.
Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions fixées ci-dessus, dressée par le Conseil municipal ; la liste de présentation établie par le conseil municipal doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants. La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). Son rôle est consultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Le conseil municipal doit dresser une liste de 16 titulaires et 16 suppléants afin de permettre au Directeur des Services Fiscaux de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Je vous propose la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_2704016-DE

- **TITULAIRES**

1- DE LAMBILLY Christian
2- COLLAIRE Fabienne
3- BLANCHARD Laurence
4- BONNENFANT Bernard
5- MARTIN Christophe
6- EVEN Michel
7- DELSAUT Eric
8- GRZELINSKI Paul
9- LE GOFF Jean-Marc
10- MAHIAS Philippe
11- LEVOYER Aurélien
12- BLANDEL Céline
13- DUCHÊNE Paulette
14- LE RENARD Karine
15- LECLERRE Etienne
16- JOUBIER Mickaël

- **SUPPLEANTS**

1- MAHIAS Florence
2- DELSAUT Annick
3- RICHARD Joël
4- MAURICE Daniel
5- QUENO Eliane
6- GRAFF André
7- BELLOUARD Jeannick
8- COUDE Pierre
9- GUYOT Anne-Marie
10- ZANUTTO Jean-Claude
11- URIEN Marie-Thérèse
12- BERTHELOT Nicole
13- FRAPSAUCE Marvinn
14- ARTHUR Pascal
15- JOUBIER David

➢ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

-D'APPROUVER la liste de titulaires et de suppléants proposée au Directeur des Services Fiscaux pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 27 avril 2026
M Jean-Charles SENTIER



